

ABONNEMENTS.

Canada..... \$3.00
Etats-Unis (en or)..... 3.50
Canada..... \$1.50
Etats-Unis..... 1.75

LE FRANC-PARLEUR
CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne..... 50.00
Chaque insertion suivante par ligne..... 25.00

REDACTION.
Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés à M. ADOLPHE OUMMET

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN



AUX ABONNÉS!

Les abonnés en retard dans le paiement de leurs contributions sont priés de vouloir bien régler leur compte le plus tôt possible...

Nos abonnés qui appartiennent tous à la classe la plus intelligente de notre société comprendront sans peine le but et l'objet de notre demande.

Journal parfaitement indépendant, en dehors des faveurs ministérielles et gouvernementales, le Franc-Parleur ne compte et n'a toujours compté, pour exister, que sur le bon vouloir et l'honêteté de ses abonnés.

Il est donc inutile de vouloir ici inciter nos amis à remplir un devoir.

Les sacrifices que nous avons faits sont assez connus pour que nous ne jugions pas à propos de le rappeler en ce moment.

Nous comptons donc sur leur dévouement à une œuvre pour laquelle nous travaillons sans relâche, surtout depuis les deux dernières années.

ADMINISTRATION.

Feuilleton du "Franc-Parleur"

ROSE DE BRETAGNE

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

M. de Kerquiedo déclarait dans les salons qu'il ne voulait pour rien au monde se mêler aux tripotages de cette journée et que s'il était nommé cela serait bien par le vœu des populations!

Kellec le mendiant habitait près de la forêt une petite hutte faite de planches et de boue. C'était là qu'un soir lui et son fils étaient assis.

Seigneur Jésus, reprit le bonhomme après un silence, si je savais parler comme toi et y en a, je vous dirais des choses qui vaudraient mieux pour vous que six mois d'école normale.

Tenez, lui répondit seulement son fils, je pars. Si je manquais de pain, je viendrais dans la nuit et je ferais une croix sur la porte.

—Restez, dit Kellec d'une voix forte, en lui prenant le bras.

—Je suis poussé, poussé, il me faut la justice.

A quelques jours de là, le ville de Quimper était en grand émoi, les élections avaient lieu, la question des bulletins s'agitait dans les salons, dans les rues et dans les cabarets.

un autre pour nous, le pain ne manquait pas, on avait du cœur à l'ouvrage, elle riait !..... Depuis, rien !.....

Et il n'y aurait pas de vengeance ? Et je verrais là ce vieux dire son chapelet et prier pour ses ennemis !.....

—Oui, dit le vieillard qui n'avait saisi que le dernier mot, il faudra en finir de votre vie vagabonde et vivre comme un chrétien ; ne savez-vous pas que nous avons un conducteur qui est au ciel et que connaissant son enseignement, nous devons le suivre !

—Je suis poussé, reprit le jeune homme, qui se leva et marcha avec agitation, il y a en moi comme un furieux qui me porte en dépit de tous mes souvenirs et de tous vos discours. Croyez-vous que je ne me souviens pas de tout ce que notre mère nous disait à Marie, à moi quand nous étions petits ? Marie, ma pauvre Marie !

—Partons, dit-il, le soleil est déjà chaud, la matinée sera superbe ; emportez quelque chose avec vous, mesdemoiselles, car je ne sais comment nous déjeunerons.

—Pour aujourd'hui nous voici bergères, ma chère, dit Césarine, nous allons faire sur la mousse un repas frugal, que nos vertus et nos rires innocents transformeront en véritable festin.

—Tiens ! dit Armide, nous allons passer au Bois-Pabbé où est cette espèce de paysanne, tu sais, ma chère, qui n'a pas voulu être notre femme de chambre ; au fait, nous aurions eu là une drôle de figure, elle eût produit un singulier effet à Paris.

—Ne sortez pas d'ici, dit-il à son fils, remettez-vous en à plus grand que vous de la justice ; pensez-vous que j'aie oublié votre mère et ma fille, pensez-vous que le visage de Marie ne soit pas toujours devant moi, mais le royaume de Dieu est autre chose que le monde d'ici-bas, et si Notre Seigneur Jésus-Christ nous commande de prier pour nos ennemis c'est que c'est juste et sage il faut croire !

—Mais M. de Kerquiedo était resté un peu en arrière ; il marchait lentement, agité d'une crainte vague ; il lui avait semblé en passant sur le quai, après avoir dépassé le pont, il lui avait semblé voir courir devant lui, puis disparaître derrière des taillis, le mendiant dont Armide avait tant plaisanté. Certes, M. de Kerquiedo n'était pas homme à avoir peur d'un mendiant mais celui-ci était le fils de Kellec, que l'on disait un homme dangereux ; on le croyait loin du pays, il était donc revenu ? M. de Kerquiedo regretta de n'en avoir pas parlé au commissaire de police, et se promit de le faire le lendemain.

—Moi aussi, j'ai des peines, disait Kellec, et je vais avec vous à Sainte Barbe à cause de mon garçon.

—Il est donc reparti ? dit Jean-René.

Mais Kellec ne répondit pas. En ce moment, il aperçut M. de Kerquiedo et ses filles.

Jean-René eut un mouvement d'impatience et se rapprocha de Rose.

Kellec ne parla pas, mais quelqu'un qui eût marché près de lui aurait pu entendre les battements de son cœur.

—Ah ! dit Armide, en montrant Rose et Jean-René, l'amoureux est revenu.

M. de Kerquiedo avait peine à avancer sur cette route ; sans s'en rendre compte, il essaya d'un retard et dit à Rose :

—Où allez-vous comme cela, ma fille ?

(à continuer.)

premier déjeuner, il était décidé d'un commun accord que Mme de Kerquiedo resterait à la maison afin de pouvoir dire aux visiteurs qui se présenteraient : mes filles ont désiré faire un déjeuner dans la forêt et leur père est allé avec elles, ils ne rentreront que pour dîner.

De cette manière, je pense, disait M. de Kerquiedo, on ne m'accusera pas d'avoir influencé les votants. Mon absence fera très-bon effet, ma nomination est assurée, j'ai laissé ici de très-bons souvenirs. J'ai été gai dans ma jeunesse, cela me sert dans mon âge mûr ; tous les hommes influents ont été mes compagnons autrefois, et aujourd'hui je vais récolter ce que j'ai semé.

Il y a des moments dans la vie où des mots en apparence insignifiants, en s'échappant de nos lèvres, font sur nous une impression étrange, dont il serait impossible de déterminer ni la nature, ni la raison. Un instinct secret nous avertit que ce mot qui semble ne rien contenir, que nous avons dit légèrement, est gros de menaces ou de promesses. Quand M. de Kerquiedo dit : Je vais récolter ce que j'ai semé, quelque chose de froid lui traversa le cœur, il lui sembla que la députation, les honneurs et la fortune n'étaient pas précisément ce qu'il avait semé autrefois.

—Partons, dit-il, le soleil est déjà chaud, la matinée sera superbe ; emportez quelque chose avec vous, mesdemoiselles, car je ne sais comment nous déjeunerons.

—Pour aujourd'hui nous voici bergères, ma chère, dit Césarine, nous allons faire sur la mousse un repas frugal, que nos vertus et nos rires innocents transformeront en véritable festin.

—Oui, dit Armide, et dans quelques jours à Paris. Dieu, ma chère, quelques jours à Paris.

—Tiens ! dit Armide, nous allons passer au Bois-Pabbé où est cette espèce de paysanne, tu sais, ma chère, qui n'a pas voulu être notre femme de chambre ; au fait, nous aurions eu là une drôle de figure, elle eût produit un singulier effet à Paris.

—Ne sortez pas d'ici, dit-il à son fils, remettez-vous en à plus grand que vous de la justice ; pensez-vous que j'aie oublié votre mère et ma fille, pensez-vous que le visage de Marie ne soit pas toujours devant moi, mais le royaume de Dieu est autre chose que le monde d'ici-bas, et si Notre Seigneur Jésus-Christ nous commande de prier pour nos ennemis c'est que c'est juste et sage il faut croire !

—Mais M. de Kerquiedo était resté un peu en arrière ; il marchait lentement, agité d'une crainte vague ; il lui avait semblé en passant sur le quai, après avoir dépassé le pont, il lui avait semblé voir courir devant lui, puis disparaître derrière des taillis, le mendiant dont Armide avait tant plaisanté. Certes, M. de Kerquiedo n'était pas homme à avoir peur d'un mendiant mais celui-ci était le fils de Kellec, que l'on disait un homme dangereux ; on le croyait loin du pays, il était donc revenu ? M. de Kerquiedo regretta de n'en avoir pas parlé au commissaire de police, et se promit de le faire le lendemain.

—Moi aussi, j'ai des peines, disait Kellec, et je vais avec vous à Sainte Barbe à cause de mon garçon.

—Il est donc reparti ? dit Jean-René.

Mais Kellec ne répondit pas. En ce moment, il aperçut M. de Kerquiedo et ses filles.

Jean-René eut un mouvement d'impatience et se rapprocha de Rose.

Kellec ne parla pas, mais quelqu'un qui eût marché près de lui aurait pu entendre les battements de son cœur.

—Ah ! dit Armide, en montrant Rose et Jean-René, l'amoureux est revenu.

M. de Kerquiedo avait peine à avancer sur cette route ; sans s'en rendre compte, il essaya d'un retard et dit à Rose :

—Où allez-vous comme cela, ma fille ?

(à continuer.)

LETTRES A L'HON. L. A. DESSAULLES.

DOUZIÈME LETTRE.

(Suite.)

Les ennemis de l'Eglise auront ils, au moins, la consolation de dire que, du temps de Galilée, le clergé était ignorant et ennemi de la science ?

Nous avons dans les témoignages suivants la réponse à cette accusation :

« S'il y a une chose qui frappe le lecteur sérieux, même dans les documents qui concernent Galilée, c'est la part active et glorieuse des ordres religieux dans le mouvement scientifique au début du XVIIe siècle ; le goût remarquable, les sympathies éclairées des hauts dignitaires de l'Eglise pour l'étude des sciences physiques. Je ne reviendrai plus sur le cardinal Cusa, sur le chanoine Copernic, sur le cardinal Schomberg, sur le pape Paul III, dont les noms sont intimement liés à la grande révolution astronomique dont Galilée fut le célèbre et malheureux champion. Je ne parlerai pas non plus de la réforme du calendrier par le pape Grégoire XIII, ni des services rendus à l'astronomie par les missionnaires Jésuites et du témoignage élogieux de Lahire en leur faveur, ni de Kepler trouvant chez des Pères un appui que son pays lui refusait, (1) parce que ce sont là des faits trop connus. Je ne parlerai pas de la Belgique, dont ce fut la belle époque au point de vue des sciences, et d'où le chanoine Romanus emportait à Wurzburg les premiers bégalements de l'algèbre ; où le Jésuite brugois, Grégoire de Saint-Vincent, brillait au premier rang des géomètres contemporains, suivant le jugement de Leibniz (2) ; où un chanoine de Liège, René de Sluze, recevait de Pascal et de Newton un hommage mérité par ses hautes connaissances scientifiques (3) ; où le Jésuite d'Anguillon, à Anvers, faisait faire d'importants progrès à l'optique géométrique (4) ; où Caramuel, de l'Ordre de Cîteaux, attaqua vigoureusement l'engouement pour Aristote, répétait et discutait à Gand les expériences de Galilée sur la chute des corps (5), échangeait une correspondance active avec un autre prêtre-astronome, Wendelin, curé d'Herck-la-Ville, auquel on doit de bonnes observations d'éclipses (6). Je ne m'arrêterai pas en France, où le savant et pieux cardinal de Bérulle décidait, par ses instances, Descartes à publier son Discours sur la méthode (7) ; où le Jésuite Pardies devançait Huygens dans la conception des ondes lumineuses (8) ; où le Père Martin Mesnager, religieux Minime, très-savant en optique et en mécanique, traduisait les recherches de Galilée sur le mouvement, publiait les expériences de Torricelli, entretenait une correspondance active avec Descartes, Roberval, Fermat, tous les grands géomètres et physiciens de l'époque, leur servait de lien, méritait enfin d'être appelé le véritable promoteur des découvertes scientifiques de son temps, et mourait en ordonnant l'autopsie de son corps afin d'aider à l'avancement de la médecine (9).

« Jo ne veux que considérer le milieu dans lequel vécut Galilée, ses admirateurs ou ses contradicteurs, ceux dont l'histoire étoile la sienne et la touche par quelque endroit. Parmi les Jésuites, nous trouvons d'abord le P. Clavius, directeur de l'Observatoire du Collège Romain, l'un des astronomes les plus célèbres de son temps et l'un des hommes qui travaillèrent le plus utilement au calendrier ; le P. Ch. Griemberger, son collaborateur, qui fut aussi un bon géomètre et un habile observateur ; le Père Scheiner, ce rude adversaire de Galilée, inventeur de l'hélioscope et auteur d'excellentes observations des taches du soleil, consignées dans sa Rosa Ursina (10) ; le Père Guillin, célèbre par des recherches, aujourd'hui classiques, sur les centres de gravité (11) ; le P. Grimaldi, auquel on doit d'ingénieuses recherches d'optiques, et en particulier la découverte des phénomènes de diffraction (12) ; le P. Riccioli, dont l'Almagestum est un trésor de science, l'auteur d'une des premières mesures de méridienne que l'on possède..... Galilée ne s'y trompait pas : dans le moment où il défendait contre les péripatéticiens la réalité de ses découvertes télescopiques, il cherchait surtout à connaître l'opinion des Jésuites romains à cause de leur science véritable (13). De son côté, le cardinal Bellarmin, ému du bruit que faisaient dans les écoles les nouveautés publiées par Galilée, s'adressait aux savants du Collège Romain pour savoir ce qu'il devait en penser (14) ; et les Jésuites, dans une lettre signée des P.P. Clavius, Griemberger, Odo, Malcotti et Lembo, rendaient témoignage, avec une sincérité et une franchise parfaites, de la réalité de ces découvertes, les confirmaient par leurs propres observations, rectifiaient même un erreur de Galilée au sujet de Saturne, et ne faisaient des réserves que sur les inégalités de la surface lunaire, sur l'explication desquelles ils suspendaient leur jugement (15).

« Si nous tournons les yeux vers les hauts dignitaires de l'Eglise, nous les voyons presque tous occupés de favoriser les études scientifiques, s'intéressant aux travaux de Galilée, lui demandant de bons verres pour les télescopes. Lorsque Galilée vient à Rome en 1611 pour établir la réalité des satellites de Jupiter, des phases de Vénus, des taches du soleil, c'est devant un auditoire

(1) Jacob. Journal de Lionville, t. XII, p. 105.
(2) Quetelet. Histoire des Sciences mathématiques.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Caramuel.
(6) Quetelet.
(7) Vie de M. Descartes, t. I, p. 165 ; Paris, 1691, in-folio.
(8) Leçons d'optique physique par Verdet.
(9) Vie de Descartes par Baillet.
(10) Lalande.
(11) Centronaryen.
(12) Verdet. Leçons d'optique physique.
(13) Opere, t. VI, p. 158.
(14) Ibid, t. VIII, p. 160.
(15) Ibid, t. VIII, p. 161.

de cardinaux et de prélats qu'il démontre les merveilles que le télescope lui a révélées dans le ciel (16). Bellarmin, qui qu'il répugne à admettre le mouvement de la terre par des raisons théologiques, favorise Galilée, s'occupe d'astronomie et de sciences naturelles.

« Mgr. Dini, adoptant franchement toutes les idées scientifiques du philosophe, l'encourage à ne pas se laisser rebuter par des contradictions dans sa grande entreprise de réformer l'étude de la nature, le soutient de ses conseils et de ses bons offices dans le procès de 1615 ; les cardinaux Del Monte, Conti, Orsini, se montrent également les admirateurs de son génie et encourageant ses travaux (17). Galilée n'eut guère d'ami plus fidèle, plus dévoué que Mgr. Ciampoli, plus tard secrétaire des brefs du Pape ; disciple intelligent de Galilée, auquel, dans sa correspondance active, il donne les témoignages de la plus chaude affection.

« Mgr. Virginio Cesarini, esprit éminent et membre de l'Académie de Lincei, fut aussi disciple convaincu de Galilée et l'encouragea dans ses efforts pour faire lever les défenses au sujet du système de Copernic (18) ; le cardinal Capponi se montra bon appréciateur du Dialogo et des autres écrits de Galilée (19).

« Le cardinal Maffeo Barberini était savant en astronomie ; il aimait Galilée, correspondait avec lui, le soutenait dans son procès de 1615, lui adressait des vers latins où les découvertes du Florentin étaient célébrées avec élégance (20) ; devenu Pape sous le nom d'Urbain VIII, il continua à le recevoir dans son intimité, à lui donner des témoignages de sa grande estime ; dans une lettre au grand-duc de Toscane, il s'étend avec complaisance sur la gloire de Galilée, « qui brillera dans les cieux aussi longtemps que Jupiter y traînera ses nouveaux satellites ; » de cet homme « non moins grand par sa piété que par sa science, et qui « excelle dans les arts par lesquels on captive la bienveillance pontificale (21). »

« Chacune des lettres de Ciampoli porte au Florentin de nouvelles assurances de l'affection du Saint-Père (22).

« Le cardinal Francesco Barberini, neveu du Pape, fut aussi un admirateur de Galilée, et s'interposa plus d'une fois en sa faveur (23) ; c'est ce même cardinal, pour le dire en passant, sur l'avis duquel les généraux des Dominicains, des Jésuites et des Capucins, ordonnèrent à tous les religieux de leur ordre envoyés dans les missions d'Asie et d'Amérique, d'y faire les observations de latitude, d'éclipses et autres, propres à contribuer aux progrès de l'astronomie et de la géographie (24).

Et puis, relisez la correspondance plus que volumineuse de Galilée ; cherchez quels sont les savants qu'il célèbre, les mathématiciens, les astronomes, les philosophes qu'il ne peut s'empêcher de nommer à chaque instant et de saluer comme les précurseurs des meilleurs et plus glorieux progrès de la science. Que sont-ils ? Des laïcs ? ou des religieux et des ecclésiastiques ? Lisez : Le Père Castelli, qu'Alberici appelle le plus grand des mathématiciens ; le P. Luigi Maraffi, général des Dominicains ; Rinuccini, archevêque de Ferrare ; Piccolomini, déjà nommé, archevêque de Sicile ; Tomaso Campanella, mauvais religieux, mais grand naturaliste ; Pierre Gassendi, chanoine de Digne, illustre mécanicien ; le grand-vicaire Paolo Galdo, un des gloires de la science ; Ismaël Bouillaud, oratorien et astronome renommé ; Nicolo Cini, chanoine de Florence ; le Père Michelini, des Ecoles Pies ; l'illustre Père Cavalieri, qui fut le précurseur du calcul intégral ; le Père Renieri, qui détermina les longitudes. Arrêtons-nous, autrement il faudrait évoquer tous les noms propres, amis ou ennemis du système de Copernic, célébrés par Galilée dans les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième volumes de ses œuvres.

(A continuer.)

Le colonel du 102e réunit à un grand dîner plusieurs officiers du régiment.

Le capitaine Z..., le plus ancien du bataillon, est au nombre des invités et se trouve, à table, presque en face de l'amphitryon.

Après le potage, le capitaine, plus acoutumé aux festins de la pension qu'aux dîners d'apparat, n'oublie pas ses précautions ordinaires : il prend le plus grand des verres alignés devant lui, souffle dedans et l'essuie avec le plus grand soin.

Le colonel a vu le mouvement ; il croit à une négligence du service et fait signe à un domestique.

Celui-ci s'empresse d'enlever le verre et d'en apporter un autre. Le vieux héros le regarde avec de grands yeux... et il recommence son opération.

Nouveau signe du colonel, plus énergique que le premier. Nouvelle substitution du verre par le serviteur ahuri. Mais cette fois, le capitaine, impatientement, se tourne brusquement vers le domestique :

—Sacrebien ! lui dit-il en fronçant les sourcils, est-ce que tu te figures que je n'en vais essayer comme ça toute ta vaisselle.

—Propos de chasse :

Le jour de l'ouverture de la chasse, un garde-champêtre arrête un chasseur.

—Votre port d'armes ?

—Le voilà.

—Votre permis de chasse ?

—J'ai une autorisation verbale.

—Montrez-là !

(16) Ibid, t. VII, p. 157.
(17) Ibid, t. VIII.
(18) Opere, t. IX, p. 24.
(19) Ibid, p. 357.
(20) Venturlo. "Memorie," t. II, p. 82.
(21) Opere, t. IX, p. 60.
(22) Ibid, pp. 35, 55.
(23) Ibid, t. VII, p. 7.
(24) Gilbert. Le procès de Galilée.

LE "FRANC-PARLEUR"
Montréal, Vendredi 16 Octobre 1874.

Le Juge Mondelet et les Immunités Ecclésiastiques.

Nous avons promis de revenir sur le jugement par lequel la cour de révision a renversé la décision de l'honorable Juge Routhier dans la cause Derouin vs. Rév. Archambault. L'abondance des matières nous a fait ajourner jusqu'à aujourd'hui l'accomplissement de cette promesse, pour ne pas dire de ce devoir.

C'est Son Honneur le juge Mondelet qui attire toute notre attention. L'intérêt que nous portons à son âme et le respect que nous avons pour ses cheveux blancs ne nous laissent point le courage de lui refuser la vérité sur une question qui touche de si près à la justice et au droit.

Et puis, l'honorable juge se croit et se dit catholique. Il assiste aux offices religieux. Il prie dans nos églises. Chaque dimanche, il chante avec les fidèles, l'immortel symbole des apôtres. Pourquoi le laisserions-nous dans une illusion qui lui fait une position si singulière et si fautive : Chanter le symbole à l'église et le fouler aux pieds sur le banc judiciaire ! Peut-être suffira-t-il de lui offrir quelques explications sur les droits de l'église, sa mère, pour l'amener à concilier en lui-même le chrétien et le magistrat. Il ne peut se faire qu'un homme de sa position consente à soutenir pertinemment le rôle double que son ignorance des choses de la foi lui a fait jouer jusqu'à présent.

L'honorable juge, nous n'en doutons pas, croit que l'église catholique est le perfectionnement de toutes les révélations antérieures ; qu'elle est appelée à s'étendre sur toutes les nations et sur toutes les générations, à réunir tous les hommes dans une même foi, un même culte et une même société. Or, comment l'église sera-t-elle tout cela, si elle n'est constituée dans des conditions de souveraineté et d'indépendance parfaite vis-à-vis de tous les pouvoirs terrestres si multiples et si variables.

Même chez le peuple hébreu, Dieu avait organisé un sacerdoce indépendant sous tous les rapports ; comment donc Jésus-Christ, dans sa sagesse, aurait-il pu assujettir ou subordonner son église universelle à des pouvoirs divers, parfois amis, mais le plus souvent hostiles, tantôt païens ou rationalistes, tantôt hérétiques et schismatiques, toujours animés de vues et de prétentions opposées ?

Done, en vertu de son universalité et de sa perpétuité, l'église plane et doit planer au-dessus de tous les peuples et de leurs constitutions mobiles ; elle domine toutes les puissances de la terre et ne peut être asservie à aucune d'elles.

Ce n'est pas tout. Organe et représentant de Dieu sur la terre, l'église a mission d'intimer aux hommes les volontés divines et d'acheminer l'humanité vers sa fin suprême. Conséquemment, autant l'ordre surnaturel l'emporte sur l'ordre purement naturel, le droit divin sur le droit humain, les intérêts éternels sur ceux du temps, l'esprit sur la matière, autant le pouvoir religieux a et doit avoir la prééminence sur les pouvoirs civils, préposés aux intérêts temporels et matériels.

La dignité des consciences, leur liberté naturelle et inviolable, exige pareillement que le pouvoir moral qui les dirige au nom de Dieu ne soit pas condamné à se courber devant le pouvoir qui dispose de la force brutale, et qui n'est que trop porté à la faire prévaloir sur le droit.

Comment, donc, dirons-nous à l'honorable Juge, comment se fait-il que ceux qui pronent le plus, en paroles du moins, la liberté de conscience soient les plus grands adversaires de la liberté de l'église ? Ils vantent la liberté de conscience comme toutes les libertés publiques, celle de l'enseignement et de la presse notamment, à condition qu'ils en usent seuls, qu'ils en usent contre l'église et pour substituer leur influence à la sienne.

Dans un jugement célèbre et encore récent, l'honorable juge proclamait qu'un catholique avait bien la liberté et le droit de ne point se conduire comme un enfant de l'église ; seulement, son honneur ne reconnaissait pas à l'église le droit et la liberté de traiter ce mauvais catholique comme n'étant point un de ses enfants. Et voilà ! la liberté existe pour tous, excepté pour la religion de Jésus-Christ !

Si l'église est une société souveraine, parfaite, indépendante, comme il vient d'être dit, si elle domine toutes les autres par l'excellence de sa mission, il suit qu'elle a le droit de se régir elle-même ; car ce qui est souverain ne peut être sujet ; ce qui est parfait ne peut dépendre de l'imparfait et ce qui est indépendant ne suppose aucune espèce de dépendance à un ordre étranger ; il suit encore qu'elle a le droit d'immunités pour les personnes et les choses ecclésiastiques et que seul le for ecclésiastique peut et doit régler les différends des ministres et juger leurs procès même temporels, soit au civil, soit au criminel. Le

clergé visible la milice du Seigneur. Le général visible en chef de cette grande armée sacerdotale est le Souverain Pontife. La discipline militaire ne commande pas seulement à l'âme ; elle commande aussi au corps : autrement les grandes armées seraient impossibles. De même les prêtres sont soumis au Pape même en ce qui concerne l'opération corporelle et la vie matérielle—mais comme on ne peut servir deux maîtres, il est contre la saine raison de vouloir exiger que le prêtre dépende et du Pape et du roi, et de l'église et de l'Etat.

Que si ces simples raisons ne suffisaient point à convaincre l'honorable Juge qu'il ne peut, sans cesser d'être catholique, mépriser l'imprescriptible droit des immunités ecclésiastiques, nous lui dirons que le Pape Infaillible a condamné dans le Syllabus les prétentions de ceux qui reconnaissent à l'Etat le pouvoir de ne tenir aucun compte des immunités de l'église, et que le Syllabus étant un enseignement infaillible, le rejeter est un attentat contre la foi catholique. Que, d'ailleurs, la seule infaillibilité des Galliciens, c'est-à-dire l'église générale assemblée en concile, a prononcé la même sentence que Pie IX. Au concile de Trente, elle a dit : « L'immunité de l'église et des personnes ecclésiastiques repose sur le droit divin et sur les saints canons. »

Quoique n'accepte pas l'enseignement promulgué du concile œcuménique de Trente, est anathème. Quoique ne croit pas à la parole infaillible du Pape, n'a plus le droit de se dire catholique. Si donc l'honorable juge Mondelet veut vivre et mourir dans le giron de l'église ; s'il veut que le juge en lui soit en harmonie avec le chrétien, il faut qu'il apprenne à respecter les immunités ecclésiastiques, et, à l'instar de son honorable et catholique collègue, le juge Routhier, à en tenir compte dans les causes qu'il sera appelé à juger.

Quant au point de vue purement légal, nous ne saurions mieux faire que répéter à Son Honneur ce que disait, avec une si haute raison, le *Journal des Trois-Rivières* dans son numéro de lundi dernier :

« Nous n'hésitons pas à dire cependant que les savants juges dans cette cause n'ont pas appliqué la loi qui nous régit mais une loi étrangère qui n'a eu d'autre promulgation dans le pays que par la voie des sectaires et des ennemis de l'église, jamais de l'autorité compétente. L'autorité civile, à la vérité, n'a aucune juridiction sur l'église et ne pourrait sans empiétement s'immiscer dans les choses sacrées, s'attribuer entre autres le pouvoir de juger la prédication, de déterminer ce qu'un prêtre, un Evêque peut ou ne peut pas enseigner, ce qui est ou non contraire à la morale dans le ministère de la prédication ; car ces choses sont exclusivement du domaine des savants juges ont pu trouver un texte dans nos codes qui les autorise à juger les citoyens laïques pour les torts qu'ils se causeraient les uns aux autres ; mais les prêtres et les dignitaires ecclésiastiques sont plus que les citoyens ordinaires ; ils ne sont pas dans la condition commune des sujets et ne tombent pas sous l'effet du droit commun. Ils en étaient exceptés avant la conquête par la constitution même de la monarchie française, et depuis il n'y a aucune loi particulière qui leur a enlevé ce privilège, au contraire ce privilège leur a été garanti par les traités et même par le droit international reçu chez tous les peuples civilisés. »

« L'immunité du prêtre ne dépendait pas à la vérité du bon plaisir de la monarchie française ; mais nous constatons simplement que les princes, en France étant à la tête d'une nation catholique, se considéraient soumis à l'église comme leurs plus humbles sujets et acceptaient l'enseignement catholique et l'autorité des livres saints sur ce point. »

« Nous ajouterons même qu'ils n'étaient pas plus libres de rejeter cette autorité qu'ils étaient libres de détruire la constitution de la France. »

« Non seulement on reconnaissait l'immunité ecclésiastique en France comme un article de la constitution ; mais aussi en Canada. »

« Ainsi qu'on relise les clauses des actes de la capitulation de Québec ou de Montréal, on n'y verra que les autorités civiles après avoir assuré les droits des citoyens, on fait des stipulations particulières pour les ecclésiastiques ; d'où

il suit qu'ils étaient considérés comme étant en dehors de la condition commune et du droit commun. »

« Ces faits sont tellement évidents qu'il semble que les savants juges ont dû se fermer les yeux pour ne pas les voir et en saisir la portée, et pour nous faire croire qu'ils n'ont pas rendu leur jugement en s'appuyant sur la loi, mais sur des opinions et des préjugés qui leur sont personnels. »

« Le peuple canadien qui est catholique a donc droit de croire à cette vérité de l'immunité ecclésiastique, et la décision de la Cour de Révision n'est rien autre chose qu'une négation de ce droit. »

« Les savants Juges dans leurs remarques ont fait parade d'un grand amour de la justice et de leur respect pour la loi ; mais la justice consiste-t-elle dans le renversement de la hiérarchie ecclésiastique, et le respect de la loi peut-il aller jusqu'à se révolter contre la loi de Dieu ? »

TAXES D'EGLISES.

On l'a dit, un chat est un chat et MM. du conseil de ville sont des oiseaux de nuit. Ils s'affectionnent de voir que là où il fait noir ; aussi, messieurs, vous êtes allés donner la tête contre le ridicule. Si vous aviez consulté le bon sens et le bon sens chrétien, le bon sens vous eût dit que l'église est un lieu sacré pour le public ; mais la chauve-souris ne voit pas au grand soleil, ce n'est pas sa faute. Le besoin, selon vous, a des droits à accaparer ce que la légitimité de possession et d'exemption n'a pas à conserver ; le besoin c'est bien votre pierre-de-touche à vous pour vous faire trouver votre droit où il n'est pas. Si le besoin trouve que vous avez raison, la raison trouve que vous êtes dans le besoin, mais le besoin de tact chrétien. Si c'est votre volonté que l'église soit une maison ordinaire, pourquoi ne voudriez-vous pas que ce soit une salle de théâtre ? je demanderais alors que la première apparition sur la scène, fut la religion aux prises avec l'impie.

Le sentiment chrétien se révolte à la pensée que le temple où je viens m'incliner et prier sous l'œil de Dieu ne soit qu'une maison ordinaire.

Mais si tant il faut donner la main au ridicule, que ne rançonnez-vous pas chacune des croix et statues de nos églises ? Rançonnez la piété, vous ferez des dévots. Si les œuvres sont la langue du cœur, vos œuvres laissent voir le côté faible du vôtre. Les revêtus d'autorité, qui veulent avoir le droit de la force pour s'appesantir sur la religion, n'auront pas la liberté de ne pas ressentir que la force du droit garanti à la religion une mesure d'immunités inviolables.

Vous mettez les mains à un trésor, qui n'est à vous et à la communauté, qu'en tant qu'il sert les intérêts spirituels, il vous brûlera les mains. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'autorité se donne des droits qu'elle n'a pas ; elle peut réglementer ; réglemente qui veut, s'il est investi de pouvoirs, mais ne réglemente pas qui veut suivant la justice ; c'est le privilège de ceux seuls, qui ont la conscience pour conseillère. Céder aux caprices de la haine religieuse, au favoritisme, à la pression, c'est moyen de sauver soi et ses intérêts, mais c'est petiteesse, et à coup sûr faiblesse de caractère. Pourquoi, ceux qui sont les sentinelles de la justice et des mœurs publiques, se feraient ils eux-mêmes contempteurs de ce qu'il y a de plus sacré, de plus inviolable !

Erat his locus, c'est ici le lieu de dire :

Mais rien de moins commun
Que n'est le sens commun.

[Signé]

RIDENS.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis abonné à votre excellent journal depuis sa fondation, et c'est un plaisir pour moi de vous décerner en ce moment les éloges que méritent votre franchise et l'orthodoxie de vos opinions religieuses.

Les luttes que vous avez entreprises n'ont fait qu'augmenter votre courage, et malgré les petites persécutions que l'on exerce dans l'ombre contre le succès de votre œuvre, je dois dire que le *Franc-Parleur* jouit plus que jamais de la considération de ceux qui aiment la vérité et la justice.

Déjà, depuis une couple d'années, j'ai remarqué dans votre journal des études qui n'auraient pas déparé les colonnes des grands journaux catholiques en Europe.

Vous publiez en ce moment un travail dû à la plume de l'un de vos collaborateurs : Binan.

Ses *Lettres à l'hon. M. Desaulles* dénotent une science hors ligne, et, de l'avis unanime des hommes sérieux, c'est l'un des cours les plus complets que nous ayons en Canada sur ce sujet, au point de vue historique, scientifique et religieux.

Comme il m'a paru que la question de Galilée était à peu près terminée, j'ai cru, avant que l'auteur abordât un autre ordre d'idées, de lui adresser par la voie de votre journal, une demande qui me semble rationnelle et juste.

Puisqu'il en est à briser l'échafaudage de calomnies amassées depuis des siècles contre l'église catholique et ses Pontifes, ne pourrait-il pas, après la question de Galilée, traiter celles de la Saint-Barthélemy, des Vêpres Siciliennes, de l'Edit de Nantes, etc. ?

Ses talents supérieurs mis ainsi au service de la plus noble des causes, n'en brilleraient que d'un éclat plus vif, et tout en rendant service à l'hon. Desaulles, il mériterait la reconnaissance publique.

J'attendrai avec confiance sa réponse, qui sera de nature, j'en suis convaincu, à réjouir les véritables catholiques de ce pays.

Daignez me croire, monsieur,
Votre tout dévoué,
Un Franc Abonné.
Québec, 12 oct. 1874.

A la demande d'un grand nombre d'Abonnés, nous avons résolu de publier en brochure le compte-rendu des Noces d'Or du Rév. Thomas Pépin, curé de Boucherville, vicaire forain et chanoine honoraire.

Cette brochure sera faite avec soin, et toutes les inexactitudes qui ont pu se glisser dans notre compte-rendu, auront disparu quand nous la livrerons au public.

Certains détails oubliés, ou mal rapportés, seront donnés au complet.

Le prix de cette brochure sera de Dix centimes.

Bénédiction de Cloches.

Dimanche, le 25 du courant, il y aura à la cathédrale de Montréal une bénédiction de cloches pour les châtelles des colonies de St. Donat et de St. Théodore de Chertsey.

La cause de la colonisation a assez d'amis à Montréal pour nous permettre d'espérer que cette imposante cérémonie sera l'occasion d'apporter un généreux secours à ces deux jeunes colonies, qui ne demandent pour prospérer que l'encouragement des cœurs patriotiques et généreux.

Adresse de félicitations à Monseigneur Duhamel, Evêque d'Ottawa.

Les catholiques d'Ottawa ont présenté l'adresse suivante à Mgr. Duhamel leur nouvel évêque :

MONSEIGNEUR,

Nous savons qu'en toutes circonstances les fidèles doivent être unis de cœur et d'âmes à leurs pasteurs.

Nous savons qu'ils n'ont pas à intervenir dans les affaires de l'église si ce n'est pour se soumettre humblement à ses décisions.

Nous savons que le Souverain Pontife, Pasteur des pasteurs sur la terre, gouverne l'église de Dieu dans la plénitude de son autorité infaillible, nous savons que c'est lui qui nomme dans tout l'univers les évêques qui continuent en ce monde l'œuvre des Apôtres.

Voilà pourquoi nous venons, Monseigneur, vous exprimer humblement le bonheur que nous éprouvons en apprenant que le Saint-Esprit a eu pitié de notre pauvre église d'Ottawa, veuve depuis trop longtemps du Vénéré et Saint-Evêque qui l'a gouvernée pendant plus d'un quart de siècle.

Nos regrets se changent aujourd'hui en cantiques d'actions de grâces.....Enfant de cette ville, vous qui avez grandi au milieu de nous, vous allez nous revenir, Monseigneur, revêtu de la plus douce et de la plus haute autorité qui soit en ce monde.

Tous les cœurs se réjouissent à cette pensée, tous vous attendent avec impatience, tous vous reçoivent avec bonheur.

Et, vous, Monseigneur, vous serez heureux aussi en voyant s'agenouiller devant vous le troupeau que Mgr. Guigues a béni avant vous.

Tous vous aimeront et vous respecteront tous vous rendront facile le ministère auguste que Dieu vous a confié. Vous pourrez dire à Rome, Monseigneur, ainsi qu'à tous vos collègues dans l'épiscopat que le peuple catholique d'Ottawa ne forme qu'un cœur et qu'une âme avec son pasteur.

(Suivent les signatures d'un nombre considérable de catholiques.)

Mgr. Duhamel a répondu :
Veuillez dire à tous les catholiques de la ville épiscopale que je suis heureux des sentiments exprimés dans cette adresse. Je connais depuis trop longtemps l'esprit si éminemment chrétien de la population d'Ottawa pour en être étonné. En acceptant l'épiscopat, je n'ai fait qu'obéir au successeur de Pierre, à celui à qui Notre-Seigneur a recommandé de paître ses agneaux et ses brebis. Si j'avais pu refu-

ser un tel fardeau, je l'aurais immédiatement refusé ; mais cela ne m'a pas été permis. Il m'a fallu vous donner l'exemple de l'obéissance. Ce ne sont pas mes goûts, mes vœux les plus chers qu'il faut suivre, mais le commandement du Vicaire de Dieu.

Dans quelques jours je vais quitter ma chère paroisse de Saint-Eugène, la douce retraite où j'espérais vivre de longs jours, ce ne sera pas sans tristesse ; une vie nouvelle va commencer pour moi ; j'aurai à combattre les combats du Seigneur sur un champ plus vaste.

Les bonnes paroles qu'on vient de m'adresser me consolent et me font espérer que les fidèles du diocèse d'Ottawa m'aideront à porter un fardeau qui me paraît accablant. Oui ! ils aideront leur pasteur, et le pasteur les bénira tous les jours d'une vie qui leur sera entièrement consacrée.

Un ouvrage d'art.

Nous venons de recevoir le tableau de l'épiscopat de la Province ecclésiastique de Québec, souvenir du 1er octobre 1874.

Depuis longtemps nous attendions avec impatience la publication de ce travail, fruit des recherches laborieuses de son savant auteur, le Rév. J. C. Marquis dont le nom appartient à l'histoire de ce pays.

Donner la suite ininterrompue des prélats qui se sont succédés depuis l'illustre Mgr. de Laval, jusqu'à nos jours, reproduire leurs physionomies à l'aide du crayon et non seulement se contenter de laisser à la postérité les noms et les portraits de nos évêques, mais qui plus est publier leurs signatures officielles, dénote de la part de ceux qui ont entrepris cette œuvre une patience à toute épreuve et un courage de bénédiction.

Certes le Rév. Marquis en donnant ce tableau à l'église de Québec en souvenir de son deuxième centenaire, a fait preuve d'un tact et d'une délicatesse qui l'honorent.

Les artistes chargés d'interpréter la pensée de l'auteur ont réussi au delà de leurs espérances, et c'est un plaisir pour nous d'annoncer, que malgré l'empreinte de la signature d'une maison de lithographie anglaise, cet ouvrage est purement national, vu que l'artiste qui l'a fait, porte un nom canadien bien connu et un cœur de patriote.

Il se nomme M. L'Hérault.

Qu'il veuille donc recevoir nos félicitations qui ne sont pas assurément les premières du genre qu'il a dû déjà s'attirer.

Ce tableau sera bientôt l'ornement de tous nos salons canadiens, car dans cette province de Québec si on aime l'église à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir, on a aussi du respect pour les pasteurs qui la conduisent et pour les pontifes qui la représentent.

Contempler les traits des Laval, des Plessis, des Lartigue, des Bourget, etc, c'est rappeler à ses souvenirs des vertus qui font les grands hommes et donnent au ciel des saints.

Mademoiselle Sophie Fisette.

(St. AUGUSTIN, PORTNEUF, P. Q.)

A titre de renseignements nous croyons devoir reproduire l'article suivant du *Canadien* de Québec, 6 courant.

Nous espérons bien que toutes les précautions auront été prises avant de livrer à la publicité un fait de cette gravité. Nous ne pouvons, du reste, que louer le *Canadien* de sa juste réserve en rapportant cet événement. Si la vérité de ce fait prodigieux se confirme, notre devoir à tous sera de remercier Dieu, toujours admirable dans ses saints, de la faveur signalée accordée à cette enfant de prédilection pour le bien des âmes dans notre cher pays. Voici ce qu'en dit le *Canadien* :

Extraordinaire.

Il existe actuellement dans la paroisse de St. Augustin, comté de Portneuf, un phénomène bien extraordinaire. C'est une jeune fille qui depuis le 21 janvier dernier, c'est-à-dire depuis plus de sept mois, n'a pris aucune espèce d'aliment quelconque, à part la sainte communion qu'elle reçoit tous les matins.

Mlle Sophie Fisette est âgée de 25 ans, elle est de complexion assez faible, et ses parents sont des cultivateurs de condition ordinaire. Quoique de constitution assez délicate, elle jouit d'une bonne santé et

s'est acquittée jusqu'à cette année des travaux ordinaires qui sont le partage des filles des cultivateurs. Rien n'indique en elle aucun désordre ou affection nerveuse qui pourrait être la cause de quelque écart dans les lois de la nature dont la médecine nous fournit plusieurs exemples.

Faut-il en conclure que ce qui se passe d'extraordinaire en elle soit l'effet d'une intervention surnaturelle ? Il ne nous appartient pas de nous prononcer à cet égard, les autorités religieuses sont seules compétentes à cet effet ; nous voulons seulement mettre à la connaissance du public un fait qui ne peut manquer de l'intéresser et rapporter ce qu'en pense un homme de l'art après examen, laissant du reste le jugement définitif à être porté par qui de droit.

L'histoire de l'église nous fournit plus d'un exemple de cette disposition de Dieu à se servir des instruments les plus faibles, pour manifester aux hommes ses volontés ou mettre sous leurs yeux des prodiges capables de les toucher et de les convertir. Ainsi nous voyons, au XII siècle, Ste. Hildegarde devenu l'oracle de son temps ; non-seulement les princes séculiers, les prêtres et les évêques recouraient à ses lumières, mais le Chef Suprême de l'église, le successeur de Pierre voulut même profiter de ses inspirations et de ses conseils. Il serait difficile de le nier. Mais de quel principe ?

Quelques siècles plus tard, Ste. Catherine de Sienne rempli à peu près le même rôle auprès des hommes de son temps. De nos jours, Anne, Cathérine Emmerich, les stigmatisées du Tyrol, et actuellement même Louise Lateau en Belgique, Palma dans le royaume de Naples, ne sont-elles pas des prodiges mis par Dieu sous les yeux des hommes pour leur instruction, leur édification et aussi leur consolation ?

Que Dieu veuille se servir de la fille de St. Augustin pour faire éclater en Canada même un semblable prodige ? la chose est très possible. D'un autre côté, que le démon, qui est fin et rusé, se glisse sous des apparences trompeuses pour en imposer ? la chose est possible aussi ; nous laissons à ceux à qui il appartient de décider en pareille matière. Mais sans nous autoriser à porter une décision, on nous permettra bien, nous présumons, de rapporter certaines circonstances qui pourraient nous induire à prendre plutôt d'un côté que d'un autre, à croire plutôt à une manifestation de la bonté de Dieu qu'à une intervention de Bêlzebub.

Cette jeune fille n'a qu'une éducation élémentaire bien ordinaire, elle n'a jamais fréquenté de couvents. Elle est née et a été élevée dans une concession à plus d'une lieue de l'église et s'est trouvée par conséquent privé de tout rapport avec les personnes d'éducation qui auraient pu l'instruire de ces voies extraordinaires par lesquelles Dieu conduit certaines personnes et que l'orgueil, une manie, ou une fantaisie quelconque, porte quelquefois certains esprits faibles ou pervers, à simuler pour se donner en spectacle. Rien ne distinguait cette enfant extérieurement de ses autres compagnes, et déjà cependant, dès sa première communion, on put la surprendre à pratiquer des mortifications dont les enfants de son âge ne peuvent d'ordinaire se rendre compte, bien qu'on leur en rapporte des exemples dans la vie des saints. Ainsi, dès ce temps, ses parents la virent faire rougir des épingles à la flamme d'une chandelle pour se les enfoncer dans les muscles des bras. Plusieurs fois elle s'est fabriquée des bandes de pointes qu'elle a portées jusqu'à les user. Il y avait déjà cinq ans qu'elle couchait sur une planche toute couverte de chevilles, qu'elle même s'était construite, lorsque sa mère découvrait par hasard la chose, alla en avertir son curé, qui lui interdit ces mortifications excessives. Pour tout le reste, rien ne la faisait remarquer particulièrement, seulement tout ceux qui la connaissaient la trouvaient toujours à sa place et rendaient témoignage de sa bonne conduite et de sa piété.

Dans le cours de l'hiver dernier, elle se mit à prolonger davantage les jeûnes qu'elle avait coutume de pratiquer, et en vint à la fin à ne prendre que très peu de nourriture et à d'assez rares intervalles encore ne pouvait-elle que difficilement supporter le peu qu'elle prenait. Comme elle se plaignait souvent de ne pouvoir pas recevoir la communion plus souvent, vu son éloignement de l'église, ses parents firent des arrangements avec une dame très respectable, Mad. Constantin, dont la demeure est tout près de l'église paroissiale, pour qu'elle demeurât chez elle pendant quelque temps. Elle reçut de ce moment la sainte communion tous les jours, et cessa dès lors entièrement de prendre aucun aliment quelconque, se disant absolument incapable de boire ni manger et ne paraissant en effet nullement souffrir de cette abstention. Comme la chose faisait un peu de bruit dans le voisinage, et était diversement interprétée, Mme Constantin, de concert avec le curé de la paroisse, prit tous les moyens de s'assurer s'il n'y avait

pas de sa part quelque supercherie, tenant tout exactement sous clef à la cuisine et visitant soigneusement sa chambre à son insu, pour s'assurer si elle n'y transportait pas quelques comestibles sans qu'on pût s'en apercevoir. Mais ces précautions fournirent une preuve irrécusable que véritablement cette jeune fille ne prenait aucun aliment. Lorsqu'on l'invitait à se mettre à table et à venir manger, elle répondait en souriant qu'elle n'en sentait pas le besoin, et qu'elle ne serait pas capable de le faire. Elle passait ses journées en partie à prier et à méditer devant le St. Sacrement, et le reste à coudre ou à quelque autre ouvrage dans sa chambre, faisant de temps en temps quelques lectures pieuses, et continuant ses méditations durant son travail.

Dans le cours du carême dernier, le curé remarqua, une fois, en lui donnant la communion, qu'il lui coulait du sang du front sur la figure. Comme la messe se disait dans la sacristie et qu'elle continuait son action de grâces après le saint sacrifice, le curé s'approcha d'elle et lui dit : « mais vous avez du sang dans la figure, est-ce que vous vous êtes blessée ? regardez, ajouta-t-il en lui montrant un miroir. » Elle tressaillit de surprise, et dit qu'elle ne s'était pas blessée, mais que cependant elle souffrait horriblement tout autour de la tête. Une ou deux fois plus tard on put remarquer sur ses mains les empreintes des stigmates, se manifestant par une apparence d'inflammation et du sang suintant à travers les pores de la peau.

Ces traces de stigmates à la tête, aux mains, aux pieds et au côté, ont été l'objet d'un examen spécial de la part de trois médecins dignes de foi, et voici ce que l'un d'eux nous a rapporté. « Il n'y a pas de plaie véritable, mais seulement une rougeur avec une sensibilité extrême à l'endroit où serait la plaie ; le sang s'échappe à travers les pores et se resserre aussitôt qu'on l'a essuyé. La science est certainement impuissante, ajouta-t-il, pour expliquer physiologiquement ce phénomène »

Le bruit de choses si extraordinaires se répandant dans les environs, on venait de tous côtés pour voir la sainte, comme le peuple la désigne, mais le curé jugeait avec raison qu'il ne convenait pas de produire en spectacle cette fille modeste, qui n'aimait qu'à se cacher, défendit expressément aux gens de la maison de la laisser visiter par qui que ce soit pour satisfaire ainsi une vaine curiosité.

Aujourd'hui Mlle Fisette demeure avec une de ses sœurs qui est veuve, près de l'église, et continue ses dévotions, sans pour ainsi dire être dérangée par les curieux, les rumeurs de tout genre s'étant épuisées à son sujet ; mais elle n'en persévère pas moins dans son abstention totale de tout aliment. Nous avons pu la voir et lui adresser quelques questions. Elle est de taille moyenne, assez frêle, brune, et sans être jolie, elle a quelque chose dans ses traits de particulièrement agréable qui attire, qui intéresse. Il semble que le contentement intérieur dont elle jouit se reflète à l'extérieur et illumine ses traits. Toujours le sourire sur les lèvres elle répond candidement aux questions qu'on lui adresse et semble ne considérer son état que comme une maladie dont elle ne saurait exactement se rendre compte, sans cesser toutefois de voir en tout cela la volonté de Dieu.

Nul doute que la Providence nous fera connaître plus tard d'une manière plus sensible ses vœux particulières en permettant à un tel phénomène de se produire. Attendons.

Edward C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Cher Monsieur,
Au nom de mon paroissien, M. Benjamin Villeneuve dont la résidence, que je lui ai vendue le printemps dernier, a été détruite par le feu, il y a quelques jours, je vous offre de sincères remerciements de la manière prompt et honorable dont vous avez réglé ses réclamations, et en même temps je désire vous féliciter de votre habile direction de votre compagnie, de la promptitude que vous mettez à régler les réclamations et surtout du succès qui a couronné les efforts que vous avez faits pour engager nos cultivateurs à protéger leurs propriétés par une police d'assurance.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Votre dévoué,
JOHN FLETCHER.

MADAME BERGERON
GARDE MALADE
No. 363 RUE AMHERST, No. 363,
Montréal 6 Oct. 1874. df-88

Acte concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de DAME MARGUERITE JOHNSTON, de la Cité de Montréal, Commerciant.

Faillite.
Je, soussigné LOUIS JOSEPH LAJOIE, Syndic Officiel de la Cité de Montréal a été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois et avis est par le présent donné que la faillite susdite a déposée à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours s'écoulent Jeudi, le sixième jour de Novembre, 1874, l'ajudic d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Bureau de Perkins & Lajoie.
Montréal, 12 Octobre 1874. df-90

LAVEZ VOTRE LINGE

Sans y toucher !!!

LA LAVEUSE A VAPEUR

"NON-PAREILLE."

Patentée le 17 Avril 1874.

Produit seule ce merveilleux résultat !

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous des dames qui se sont procuré cette laveuse atteste son efficacité.

« Nous, soussignées, certifiées avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la laveuse à vapeur « Non-pareille » et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé en deux opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels.

Nous recommandons cette utile machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine.

Mme. J. B. MATHIEU, 27 St. George.
" JENNE LAPLAMBRE, 10 St. Elizabeth.
" H. LOSPRE, 10 St. Elizabeth.
" F. DESORMEAUX, Vill. St. J. Bapt.
" ALEX PHILLOS, Place Jacq. Cartier
" EUGÈNE SEXÉCAL, 11 St. Dominique
" R. COURCELLES, 119 St. Catherine.
" CHS. GAREAU, rue St. Joseph.

Prix :—\$6 ; avec robinet, \$6.25 ; avec fond en cuivre, \$7.

J. B. CAMYRÉ, agent.

Bureau :—223, RUE NOTRE-DAME, au-dessus de MM. Dufresne et McGarity.
Montréal, 22 Sept. 1874. cm—87.

AUX ENTREPRENEURS

AUX ARCHITECTES ET

AUX PROPRIÉTAIRES !

PIERRE DE TOUTE ESPECE

A BON MARCHÉ !

Mr. Pierre Picotte offre en vente, au Village St. Martin, toute espèce de PIERRE DE TAILLE, PIERRE A MAÇONNER, PIERRE A CHAUX, à 50 p. 100 meilleur marché que partout ailleurs, à des conditions très libérales.

C'est une excellente occasion, pour tous ceux qui veulent se bâtir, de se procurer de la pierre à bon marché.

PIERRE PICOTTE,
89 Propriétaire de Carrières.

Acte Concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH ALPHONSE MARCILL, de la Cité de Montréal, Epicier et Commerciant.

Failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 22, Rue St. Joseph, dans la Cité de Montréal, Mercredi, le 21me jour d'Octobre courant, à 11 heures a.m., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic par interim.
Montréal, 5 Octobre 1874. 89

Acte concernant la Faillite de 1869.

Canada, Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de WALTER C. COCHRANE, Failli.
Mardi le vingt-septième jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

WALTER C. COCHRANE.
Par KERR, LAMBE & CARTER,
Ses procureurs ad litem. 81—

Acte concernant la Faillite de 1869.

Canada, Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de JOHN SCOTT, Failli.
Mardi le vingt-septième jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN SCOTT,
Par KERR, LAMBE & CARTER,
Ses procureurs ad litem. 81—

COMPAGNIE DE VAPEURS "UNION"
Nouvelle Ligne pour Soréal, Trois-Rivières, Batiscau et Québec.

Les magnifiques vapeurs à cabines ABYS-SINIEN, Capitaine NORMAN PAULET, et ATHÉNIEN, Capitaine E. C. WURTEL commencent leurs voyages aujourd'hui, formant une ligne quotidienne entre Montréal et Québec, laissant le Bassin Bonsecours, (premier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier), à SEPT heures p.m.

FRET reçu aujourd'hui.

Billets de retour, à taux réduits à vendre dans tous les principaux hôtels. Pour fret ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 24, Place Jacques-Cartier.

C. H. LEFAIVRE,
Sec. Trés. 66
21 Juillet.

Restaurant de Première Classe

MAISON E. L. ETHIER

Colin des Rues NOTRE-DAME ET SAINT-GABRIEL, MONTREAL

Ouvert tous les jours depuis 8 h. a. m. à 11 h. p. m.

Toutes commandes pour Dîners et soupers publics, soit chez lui ou dans les familles, que l'on voudra bien faire l'honneur d'adresser au soussigné, seront exécutées avec la diligence et le soin qui caractérisent son établissement.

La Maison E. L. Ethier, outre de nombreux cabinets privés, possède, de plus, une salle spacieuse pour les grands Dîners.

Le Dimanche, l'établissement sera ouvert de 4 h. p. m. à 9 h. p. m.

Il est strictement entendu qu'aucune Liqeur ne sera servie, le dimanche, au buffet du Restaurant.

Pour la commodité du public un Bureau de Télégraphie est en opération dans l'établissement.

E. L. ETHIER, Propriétaire,
Montréal, 12 Mai 1874. na-50

NARCISSE BEAUDRY

HORLOGER

ORFÈVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enchassés, témoigne hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entreprend la réparation des ornements d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Tout article sortant de son atelier est garanti.

LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter TOUTES ESPÈCES DE RISQUES contre le FEU A DES TAUX MODÉRÉS

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, Président
J. F. SINCENNES, Vice-Président

ANDREW ROBERTSON | JOHN OSTELL
J. R. THIBAudeau | W. F. KAY,
L. A. BOYER, M. P. | M. C. MULLARKY

ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier - - - ARTHUR GAGNON

Gérant - - - - - ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques

19 Septembre 1874. na-61

No. 584 Province de Québec, COUR DE CIRCUIT, District de Montréal.

ANDRÉ JACQUES, Epicier de Montréal. Demandeur.

vs THÉOPHILE PAQUET, Maçon du même lieu. Défendeur.

Le neuvième jour d'Octobre mil huit, cent soixante-et-quatorze, à dix heures de l'avant-midi, en la Cité de Montréal, sur la place Jacques-Cartier, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, et pour argent comptant, tous les biens meubles saisis en cette cause, savoir : table, etc.

Montréal, 20 Septembre 1874

R. DESJARDINS, H. C. S.

Maison St. Denis
RESTAURANT FRANÇAIS
Colin des Rues
BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS

M. EDOUARD FORTIN, ayant acheté de M. E. L. Ethier le magnifique Restaurant ci-haut mentionné, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il continuera comme son prédécesseur à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe. Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et la cuisine française. Lunches, déjeuners et dîners servis à toute heure.

Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réceptions d'amis.
Le Dimanche le restaurant est ouvert depuis 4 h. p.m., jusqu'à 9 h. p.m.
16 déc. 1873. na-12

Acte concernant la Faillite de 1869.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de ROBERT MACFARLANE, Failli.

Mercredi, le dix-huitième jour de NOVEMBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

ROBERT MACFARLANE,
Par KERR, LAMBE & CARTER,
Ses procureurs ad litem.
Montréal, 12 octobre 1874. 91—



COMPAGNIE D'ASSURANCE

IMPERIALE

(DE LONDRES) CONTRE LE FEU

(ETABLIE en 1803)

CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE :

£1,965,000 sterling

DEPOT en CANADA : \$100,000

CHAS. D. HANSON, Inspecteur.
RINTOUL BROS., Agents Généraux pour le Canada, 21, Rue St. Sacrement, 47-4m

1er Mai 1874.

LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE AGRICOLE

DU CANADA

Capital \$1,000,000

BUREAU :

No. 245, Rue St. Jacques, Montréal

PRÉSIDENT :

Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, D. A. G.

VICE-PRÉSIDENT :

Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GÉRANT ET SECRÉTAIRE :

EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS :

Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, Montréal.
THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke.
RÉV. P. LEBLANC, (Evêché), Montréal.
EDWARD H. GOFF, Ecr., Montréal.
ARTHUR DANSEMAN, Ecr., Montréal, Editeur de la Minerve.
A. DESJARDINS, Ecr., M. P., Montréal.
Col. A. A. STEPHENSON, Montréal.
Wm. ANGUS, Ecr., Montréal.
T. H. MAHONY, Ecr., Québec.
Président, Comp. de papier du Canada
L. B. A. CHARLENOIS, Ecr., Laprairie.
J. B. POULIOT, Ecr., N. P., Rivière du Loup.
L. MOLLEUR, Ecr., M. P. P., St. Jean.
Président de la Banque de St. Jean.
G. BABY, Ecr., M. P., Joliette.
CHS. FRS. PAINGHAUD, Ecr. M. D., Varennes.
L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000 ; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient formés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 17 mars 1874. ds-35

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa
1874
Vapeurs de la Malle Royale

DE MONTREAL A OTTAWA
LIGNE DE JOUR ET DE NUIT

A COMMENCER DU 20 MAI

Nouveau vapeur en fer Peerless, Capt. A. Bowie
Vapeur Prince of Wales, Capt. H. W. Shepherd
Vapeur Queen Victoria, Capt. P. Y. McDonnell.
Vapeur Princess, Capt. P. McGowan.

POUR MONTER.

Les passagers laissent Montréal par les trains de 7 h. a. m. et 5 h. p. m. en chars pour Lachine et joignent les vapeurs « PRINCE OF WALES » et « PRINCESS » pour Ottawa et les débarcadères intermédiaires.

POUR DESCENDRE

Les passagers laissent Ottawa à 7 heures a. m. et 5 h. p. m. par les vapeurs « PEERLESS » et « QUEEN VICTORIA », pour Montréal et les places intermédiaires.

Le fret pour tous points sur l'Ottawa expédié chaque jour.

Le Vapeur « PRINCESS » laisse LACHINE tous les SAMEDIS pour STE. ANNE, OKA, COMO, HUDSON, RIGAUD, et CARILLON, à l'arrivée du train de 3 h. p. m. venant de Montréal.

En revenant, il laissera CARILLON de bonne heure LUNDI MATIN, et arrivera à Montréal vers 9 h. a. m.

Bureau de fret, 87 Rue Commune, Canal.

On peut se procurer les billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 Rue Bonaventure, au dépôt du Grand Troc, Montréal, au Bureau, Rue de la Reine, Ottawa et des agents.

R. W. SHEPHERD, Président.
Montréal, 20 mai 1874. 67

LIGNE DE CHEMIN DE FER
ENTRE
MONTREAL et BOSTON

LA LIGNE LA PLUS COURTE

EST PAR LA VOIE FERRÉE

Du Vermont Central

ARRANGEMENT D'ÉTÉ COMMEN-

ÇANT LE 25 MAI 1874.

EXPRESS DU JOUR laissent Montréal à 9.15 h. a.m., et arrivent à Boston, via Lowell, à 10.00 p.m.

Train pour Waterloo laissant Montréal à 3.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissent Montréal à 3.45 p.m., pour Boston, via Lowell, Lawrence ou Fitchburg ; pour New York, via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 8.40 a.m., et à New-York à 12.30 p.m.

EXPRESS DU JOUR laissent Boston, via Lowell, à 8.30 a.m., Troy à 7.30 a.m., arrivant à Montréal à 9.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissent Boston à 6.00 p.m., via Lowell et New-York, à 3.00 p.m., via Springfield, arrivant à Montréal à 9.30 a.m.

Des Chars-Dortoirs Pullman font partie des Trains de nuit voyageant entre Montréal et Boston, Montréal et Springfield, et des Chars-Dortoirs Wagner pour le trajet de St. Albans et Troy.

Des Chars-Salons Pullman font partie des Trains Express entre Montréal et Boston.

Pour les conditions de vente des Billets et de FRET, adressez au Bureau du Chemin de Fer Vermont Central, 30 Rue St. Jacques.

J. W. HOBBART,
Surintendant Général.
na-57

MEUBLES EN PALISSANDRE,
Meubles en Noyer Noir,
Garnitures de Salon,
Garnitures de Salle à Dîner,
Garnitures de Chambres à Coucher,
Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera le succès à venir de cette Maison si avantageusement connue. Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherche toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.

Les Maisons d'Education, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité. De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.

Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Etudes, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecriture, Bibliothèques, Fauteuils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE.

Adolphe Belanger
MEUBLIER
No. 276, Rue Notre-Dame
MONTREAL.



Adolphe Belanger
MEUBLIER

No. 276, Rue Notre-Dame
MONTREAL.

M

FERRONNERIES

POELES !
FERRONNERIES !!
FERBLANTERIES !!!
CORNICHES ET
ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER
MARCHAND DE
FERRONNERIES
ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES
EN GROS ET EN DETAIL
No 254 RUE CRAIG
ENSEIGNE DU CADENAS D'OR
MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer a ses pratiques et au public en general qu'il tiendra toujours, comme par le passe, le meilleur assortiment de Poeles de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle a Charbon de Passage, dit :

AMERICAN BASE BURNER
Manufacture par Turnbull & Cie.
C'est le plus parfait que l'on connaisse.

M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de
CORNICHES ET
ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne lui est rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de
POELES,

FERRONNERIES,
FERBLANTERIES,
COUTELERIES,
COUCHETTES EN FER,
Etc., etc., etc.

Rendez visite à
L. J. A. SURVEYER,

No. 254 Rue Craig
MONTREAL.
1er Novembre, 1873.

MAGASIN CANADIEN
DE
FERRONNERIES

H. BELIVEAU
IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES
ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du
Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul
MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet

D'HUILE,
TEREBENTINE,
PEINTURES,
MASTIC,
VERNIS,
VITRES,
ETC., ETC.

AUSSI

Poeles de toutes sortes

TELS QUE

POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux
fourneaux,

POELES DE CUISINE, à charbon et
à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant, à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier,

L'ORIENTAL, de
Le PROTECTOR GLOBE STOVE
Le MAMMOTH HEATHER,
Le PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché,

Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché,

L'EXCESSOR,
Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poeles de Cuisine et de Poeles sœurs, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour toutes ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin,

No. 193 et 195 RUE ST. PAUL
MONTREAL.

1er Novembre, 1873.

ANNONCES NOUVELLES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
AGRICOLE

N'assure que les Propriétés des Fermes et les Résidences détachées

ACTIF EN ARGENT..... \$500,000.
DÉPÔT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.

BUREAU :
No. 245, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.

E. H. GOFF, Gérant.

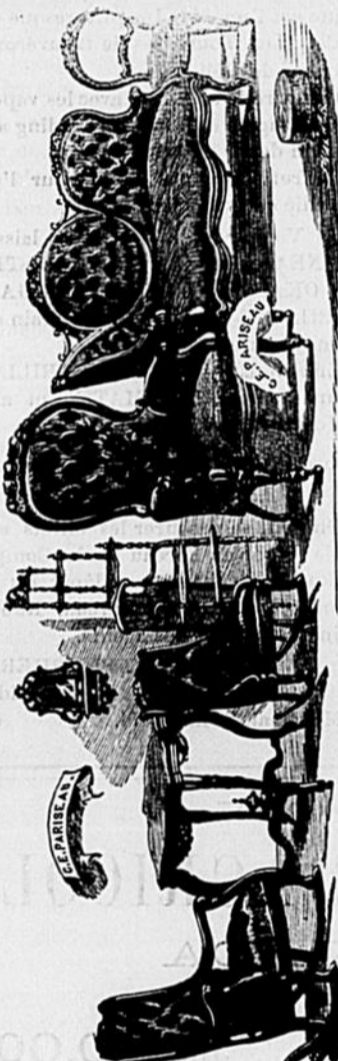
AVANTAGES OFFERTS

1er. La plus grande garantie sous la forme d'un vaste capital monétaire payé et cent mille piastres déposées au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.

2me. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.

3me.— Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre soit qu'il y ait incendie ou non, ceci est ajouté à l'assurance contre le feu et l'« Agriculture » est la seule Compagnie en Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices.

1er. Août 1873. fm-51.



Etablissement Canadien

Meubles de Ménage

(fondée en 1854)

449, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL.

Entre les Rues St. Pierre et McGill

On trouvera dans les vastes entrepôts de cette maison, l'un des assortiments des plus variés et des plus considérables de la Province.

Le soussigné, confiant dans la réputation qu'il a justement acquise dans cette branche de commerce, espère la relever davantage par les sacrifices qu'il vient de s'imposer pour faire rivaliser son établissement avec les plus célèbres du Canada.

Sa collection de

MEUBLES EN PALISSANDRE
MEUBLES EN ACAJOU
MEUBLES EN BOIS DE ROSE
MEUBLES EN NOYER NOIR
MEUBLES EN ERABLE PIQUEE
MEUBLES EN ERABLE ONDEE
ETC., ETC., ETC.

Est des plus riches, et ne saurait être surpassée pour fini dans l'exécution et la modicité des prix.

M. C. E. PARISEAU fabrique à ordre toute espèce de Meubles dans les derniers goûts et suivant tous les styles.

Les articles achetés dans son établissement sont livrés à domicile, à bord des bateaux à vapeur et aux gares Chemin de Fer sans charge extra.

Il attire tout spécialement l'attention des maisons d'éducation, Collèges, Couvents, Maisons religieuses, des Messieurs du Clergé, des professions libérales, etc, sur les avantages qu'ils pourront trouver comme par le passé, en patronisant son établissement.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. E. PARISEAU
449, Rue Notre-Dame,
Entre les Rues St. Pierre et McGill
MONTREAL.
aa-16

Echantillons Employés à la maison ou en voyage. L'ouvrage est convenable, honorable, et payé mieux que tout ce qui peut vous être offert. Salaire argent comptant, et échantillons envoyés gratis. Adressez au plus vite chez Clément, Daniels & Cie., 235 Rue Notre Dame, Montréal.

Gratuits.

1er Novembre, 1873.

MARCHANDS-TAILLEURS.

M. T. SARAULT,

MARCHAND-TAILLEUR

No. 213, RUE MCGILL

EN GROS ET EN DETAIL

TAILLEURS DE 1RE CLASSE
ATTACHÉS A L'ETABLISSEMENT



COUPE SANS EGAL
PAR LA JUSTESSE ET LA FORME

L'ASSORTIMENT

A MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS CONSIDÉRABLE
D'HABILLEMENTS DE SAISON

M. T. SARAULT est à même de fournir dans le plus court délai toutes les Commandes qui lui seront adressées.

Montréal, 3 Mai 1873.

SOCIÉTÉ
DE
CONSTRUCTION DE LA PUISSANCE
No. 55, Rue St. Jacques
MONTREAL

Fonds d'approbation souscrit \$3,000,000

Fondée le 14 Avril 1872

Fonds Permanent

A souscrire \$100,000, en parts de \$100 et payables DIX pour cent tous les trois mois.

Le dividende pour les six mois finissant le 1er Mars, a été au taux de neuf pour cent par an, ce qui a cependant laissé des profits considérables pour porter au fonds de réserve.

Département d'Epargnes

SIX pour cent pour sommes au-dessous de \$500 prêtées à court avis, CINQ pour cent pour sommes au-dessus de \$500.

SEPT pour CENT pour toutes sommes prêtées à termes fixes de plus de trois mois.

F. A. QUINN, Sec.-Trés. aa-72

GRAINES
DE
FLEURS ET DE JARDINS

Envoyées par la Malle dans toutes les parties de la PUISSANCE.

Notre Chromo « LA PETITE FLEURISTE » une magnifique Gravure de Salon, mesurant 17 x 22 pouces, est envoyée gratis à toute personne nous favorisant d'une commande au montant de CINQ PIASTRES.

Ecrivez pour notre CATALOGUE, lequel sera envoyé par la Malle à tous ceux qui le désirent.

CHASE BROTHERS & BOWMAN, FLEURISTE, OSHAWA, ONT. e-f-21

6 février 1874.

AUX
IMPRIMEURS ET MARCHANDS

DE
MUSIQUE

3 Paires de Casses de musique nonpareil

A VENDRE

A CE BUREAU

A DES

CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES.

S'adresser à

A. OUMET, Eor. Bureau du Franc-Parleur, 22 rue St. Gabriel, Montréal.

MADAME GRENIER

GARDE MALADE

No. 8, RUE JACQUES-CARTIER, No. 8, Près la Rue des Commissaires.

Montréal, 6 avril 1874.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
« LA CITOYENNE »
DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL

175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL

SIR HUGH ALLAN Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK, Gérant du Département de la Vie. fm-12

17 Janv

La Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.

Voici un témoignage qui parle de lui-même et qui vient augmenter le nombre déjà très-grand que possède cette excellente compagnie :

{ Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, 5 septembre 1873.

E. H. GOFF, Eor., Gérant de la Compagnie de l'Assurance Agricole, 245, rue St. Jacques, Cher Monsieur,

Je vous prie d'accepter mes meilleurs remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez couvert la perte de ma grange embrasée par le feu de la foudre, lundi dernier. Les avantages offerts par votre compagnie, savoir : Assurance contre la perte ou le dommage causé par le feu ou la foudre, autant que la promptitude avec laquelle la compagnie s'empresse de couvrir les pertes, sont appréciés à leur valeur par la population de notre endroit.

Je suis, Monsieur, Votre dévoué,

JOSEPH DAoust

PHARMACIENS ET AG. GÉN., San Francisco, Cal., coin de Washington et Charlton Sts., N. Y.

Se vend chez tous les Pharmaciens et Marchands de Drogueries.

\$5.00 à \$20.00 par jour. Agents demandés.

Toutes les classes d'ouvriers des deux sexes, jeunes ou vieux, tout plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir, ou pendant tout le jour, qu'à n'importe quel autre emploi. Détails gratuits.

Adressez à

G. STINSON & CIE., Portland, Maine.

LE CALIFORNIA VINEGAR BITTERS DU Dr. WALKER est une préparation purément végétale, composée principalement d'herbes indigènes trouvées au pied de la chaîne des montagnes Nevada en Californie, et dont les propriétés médicinales sont extraites sans emploi d'alcool. Presque tous les jours on nous demande : « D'où vient ce succès sans exemple du Vinegar Bitters ? » Voici notre réponse : Ce remède écarte tous les sujets de maladie et rend la santé au malade. C'est le grand purificateur du sang et le principe vivant, un rénovateur et un fortifiant du système. Jamais dans l'histoire il n'a été composé une médecine possédant les qualités remarquables du Vinegar Bitters pour guérir les maladies auxquelles l'homme est sujet. C'est un purgatif agréable en même temps qu'un tonique, guérissant la Congestion ou l'inflammation du Foie et des Organes viscéraux dans les maladies bilieuses.

LES QUALITÉS DU Vinegar Bitters du Dr. Walker sont Apéritives, Diaphorétiques, Carminatives, Nutritives, Laxatives, Diurétiques, Sédatives, Anti-irritantes, Sudorifiques, Altératives et Anti-bilieuses.

DES MILLIERS DE VOIX RECONNAISSANTES, proclament le Vinegar Bitters comme le plus merveilleux fortifiant du système affaibli.

En suivant les instructions, les EFFETS DE CE REMÈDE se font bientôt sentir, pourvu que les os ne soient pas cariés par un poison minéral ou autres moyens, et les organes vitaux ravagés d'une manière irréparable.

LES FIEVRES BILIEUSES ET INTERMITTENTES si fréquentes dans les vallées de nos grandes rivières dans tous les Etats-Unis et principalement celles du Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, et beaucoup d'autres, avec leurs vastes tributaires dans tout notre pays, en été et en automne, et surtout pendant une chaleur extraordinaire et la sécheresse, ces fièvres, disons-nous, sont invariablement accompagnées de forts dérangements de l'estomac et du foie, et des autres conduits intestinaux. Pour traiter ces maladies, il faut essentiellement un purgatif exerçant une puissante influence sur ces différents organes. Pour atteindre ce résultat, il n'est pas de cathartique comparable au Vinegar Bitters du Dr. Walker, chassant aussi promptement matières visqueuses qui surchargent les intestins tout en stimulant les sécrétions du foie, et rendant la santé à tous les organes digestifs.

METTEZ LE CORPS A L'ABRI DES MALADIES en purifiant tous ses fluides au moyen du Vinegar Bitters. Aucune épidémie ne peut attaquer un système ainsi prémuni.

DYSPEPSIE OU INDIGESTION, Mialgme, Douleur dans les épaules, Toux, Oppression de la poitrine, Vertiges, Eructations aigres de l'estomac, Mauvais goût de la bouche, Attaques bilieuses, Palpitation de cœur, Inflammation des poumons, Douleur dans les reins, et cent autres symptômes douloureux, produits par la Dyspepsie. L'essai d'une bouteille prouvera plus qu'un long réclame.

LE SCROFULE, OU MAL DU ROI, Tumeurs blanches, Ulcères, Erysipèles, Torticolis, Gouttes, Inflammations scrofuleuses, Inflammations indolentes, Affections mercurielles, Ulcères invétérés, Eruptions de la peau, Maux d'yeux, etc., etc. Pour toutes ces maladies ainsi que pour toutes les autres maladies constitutionnelles, le Vinegar Bitters de Walker a prouvé sa puissance curative dans les cas les plus obstinés et les plus rebelles au traitement.

DANS LES RHUMATISMES INFLAMMATOIRES ET CHRONIQUES, Goutte, Fievrer bilieuses et intermittentes, Maladie du sang, du Foie, des Reins et de la Vessie, ces Amers n'ont pas de rival. Ces maladies proviennent d'un sang vicie.

MEDICAMENTS.



LE CALIFORNIA VINEGAR BITTERS DU Dr. WALKER est une préparation purément végétale, composée principalement d'herbes indigènes trouvées au pied de la chaîne des montagnes Nevada en Californie, et dont les propriétés médicinales sont extraites sans emploi d'alcool. Presque tous les jours on nous demande : « D'où vient ce succès sans exemple du Vinegar Bitters ? » Voici notre réponse : Ce remède écarte tous les sujets de maladie et rend la santé au malade. C'est le grand purificateur du sang et le principe vivant, un rénovateur et un fortifiant du système. Jamais dans l'histoire il n'a été composé une médecine possédant les qualités remarquables du Vinegar Bitters pour guérir les maladies auxquelles l'homme est sujet. C'est un purgatif agréable en même temps qu'un tonique, guérissant la Congestion ou l'inflammation du Foie et des Organes viscéraux dans les maladies bilieuses.

LES QUALITÉS DU Vinegar Bitters du Dr. Walker sont Apéritives, Diaphorétiques, Carminatives, Nutritives, Laxatives, Diurétiques, Sédatives, Anti-irritantes, Sudorifiques, Altératives et Anti-bilieuses.

DES MILLIERS DE VOIX RECONNAISSANTES, proclament le Vinegar Bitters comme le plus merveilleux fortifiant du système affaibli.

En suivant les instructions, les EFFETS DE CE REMÈDE se font bientôt sentir, pourvu que les os ne soient pas cariés par un poison minéral ou autres moyens, et les organes vitaux ravagés d'une manière irréparable.

LES FIEVRES BILIEUSES ET INTERMITTENTES si fréquentes dans les vallées de nos grandes rivières dans tous les Etats-Unis et principalement celles du Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, et beaucoup d'autres, avec leurs vastes tributaires dans tout notre pays, en été et en automne, et surtout pendant une chaleur extraordinaire et la sécheresse, ces fièvres, disons-nous, sont invariablement accompagnées de forts dérangements de l'estomac et du foie, et des autres conduits intestinaux. Pour traiter ces maladies, il faut essentiellement un purgatif exerçant une puissante influence sur ces différents organes. Pour atteindre ce résultat, il n'est pas de cathartique comparable au Vinegar Bitters du Dr. Walker, chassant aussi promptement matières visqueuses qui surchargent les intestins tout en stimulant les sécrétions du foie, et rendant la santé à tous les organes digestifs.

METTEZ LE CORPS A L'ABRI DES MALADIES en purifiant tous ses fluides au moyen du Vinegar Bitters. Aucune épidémie ne peut attaquer un système ainsi prémuni.

DYSPEPSIE OU INDIGESTION, Mialgme, Douleur dans les épaules, Toux, Oppression de la poitrine, Vertiges, Eructations aigres de l'estomac, Mauvais goût de la bouche, Attaques bilieuses, Palpitation de cœur, Inflammation des poumons, Douleur dans les reins, et cent autres symptômes douloureux, produits par la Dyspepsie. L'essai d'une bouteille prouvera plus qu'un long réclame.

LE SCROFULE, OU MAL DU ROI, Tumeurs blanches, Ulcères, Erysipèles, Torticolis, Gouttes, Inflammations scrofuleuses, Inflammations indolentes, Affections mercurielles, Ulcères invétérés, Eruptions de la peau, Maux d'yeux, etc., etc. Pour toutes ces maladies ainsi que pour toutes les autres maladies constitutionnelles, le Vinegar Bitters de Walker a prouvé sa puissance curative dans les cas les plus obstinés et les plus rebelles au traitement.

DANS LES RHUMATISMES INFLAMMATOIRES ET CHRONIQUES, Goutte, Fievrer bilieuses et intermittentes, Maladie du sang, du Foie, des Reins et de la Vessie, ces Amers n'ont pas de rival. Ces maladies proviennent d'un sang vicie.

MALADIES DES TRAVAILLEURS. — Les personnes s'occupant de peintures et de minéraux tels que plombiers, compositeurs, batteurs et mineurs, à mesure qu'ils avancent sont sujettes à la paralysie des intestins. Pour s'en prémunir, prendre de temps en temps un dose de Vinegar Bitters de Walker.

POUR LES MALADIES DE PEAU, Eruptions, Dartres, Herpes, Pustules, Taches, Boutons, Clous, Furoncles, Impétigo, Taigne, Mal d'Yeux, Erysipèles, Gale, Décolorations de la peau, Humeurs et maladies de la Peau, quels que soient leur nature et leur nom sont littéralement arrachés et détruits en peu de temps par l'usage de ces Amers.

TAIE, VER SOLITAIRE ET AUTRES VERS se logent dans le corps de tant de milliers de personnes, sont efficacement détruits et chassés d'eux-même, aucun verminage, aucun antimélique, ne dégage le corps de ces vers, comme ces Amers.

DANS LES MALADIES DES FEMMES, Jeunes et vieilles, mariées ou non, lors de la puberté, ou au retour d'âge, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait sentir promptement.

PURIFIEZ LE SANG VICIE dès que vous vous apercevez que les impuretés se font jour dans la peau sous forme de boutons, éruptions ou ulcères ; purifiez-le dès que vous vous apercevez qu'elles obstruent les veines et s'y traitent ; purifiez le sang, dès qu'il tend à se corrompre ; vos sensations vous indiqueront le moment. Gardez votre sang pur, et le bien-être du système s'en suivra.

R. K. McDONALD & CO., Pharmaciens et Ag. Gén., San Francisco, Cal., coin de Washington et Charlton Sts., N. Y.

Se vend chez tous les Pharmaciens et Marchands de Drogueries.

\$5.00 à \$20.00 par jour. Agents demandés.

Toutes les classes d'ouvriers des deux sexes, jeunes ou vieux, tout plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir, ou pendant tout le jour, qu'à n'importe quel autre emploi. Détails gratuits.

Adressez à

G. STINSON & CIE., Portland, Maine.

PUBLICATIONS.

« Le Franc-Parleur »

ETABLISSEMENT
D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS
THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES,
ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal :

Canada ... \$3.00 par année
(Payable d'avance)
Etats-Unis (on or) ... \$3.50
(Payable d'avance)

Par numéro, ... 3 centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Edition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centins par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces :

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centins ; gratis pour nos abonnés ; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centins par mot pour chaque insertion ; même prix pour les nécrologies. Et pour toute annonce concernant le commerce, 8 centins la ligne pour la première insertion, et 2 centins la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner 1 nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

BUREAU DU « FRANC-PARLEUR »

22, Rue St. Gabriel, Montréal,

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que :

PLACARDS,
FACTUMS,
LIVRES,
CIRCULAIRES,
CARTES DE VISITES,
&c., &c.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS :

Toute personne qui aimera à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes :

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque) ... \$2.50

Dialogue sur une Question Importante ... 16

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Hébert, prêtre) ... 40

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Jolipolis) ... 10

Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de M. J. Marceux) ... 16